Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260424-2026_04_13-DE

MONTREUIL SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Date de la convocation		
10 avril 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
30 avril 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 24 avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GUÉGUIN, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSE Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M LERETRIF Etienne, M. MAUDIEU Maxime, Mme COLASSE Elodie, Mme MARTIN Julie, Mme LECHAT Karine, M. GUIET Mathieu, M. COLLERAIS Thierry, M. DIGUET Xavier.

Absent ayant donné procuration : M. LANCELOT Camille à M. MAUDIEU Maxime.

Secrétaire de séance : M. MAUDIEU Maxime.

2026.04.13 – Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant les besoins de financement futurs pour couvrir l'ensemble des investissements ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré par 15 voix pour,

DÉCIDE d'augmenter les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39,14 %
- taxe d'habitation (TH) : 18,15 %

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260424-2026_04_13-DE

MONTREUIL
SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE
(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du vendredi 24 avril 2026

- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 24 avril 2026
Le Maire, GUÉGUIN Patrick